134502 - Le jugement de la prise de stimulants pour concevoir des jumeaux

question

Est-il permis à mon épouse de prendre des stimulants naturels pour avoir des jumeaux, étant donné qu'elle ne les prend que par désire de concevoir des jumeaux.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n' y aucun inconvénient à ce que votre épouse prenne des stimulants naturels ou artificiels pour concevoir des jumeaux à condition qu'ils ne soient pas nocifs. C'est parce que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « ni préjudice à subir ni dommage à infliger. » (rapporté par Ahmad et par Ibn Madjah (2341) et jugé authentique par al-Albani dans *Sahih* d'Ibn Madjah.

Cependant, il convient de consulter un médecin sûr à propos du principe et à propos du type de stimulant à prendre afin de savoir si cela porte préjudice à l'épouse.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: « comment juger l'usage de comprimés stimulants pour contracter une grossesse par une femme mariée depuis long temps mais sans enfants »

Voici sa réponse : « il faut s'en référer à un gynécologue. S'il confirme que la prise de tels médicaments n'est pas nocive,on peut les utiliser pour concevoir car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Prennez épouses parmi les femmes amoureuses et fécondes car votre nombre m'inspirera fierté. » Extrait des avis juridiques consultatifs: *nouroune ala ad-darb*.

Allah le sait mieux.